



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 JUIN 2023**

**Délibération n° D-2023-245**

Convention de prêt d'un tableau - Communauté  
d'Agglomération du Niortais - Exposition à la Médiathèque  
Pierre Moinot

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 20/06/2023

Publication :  
le 30/06/2023

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

**Secrétaire de séance :** Lucien-Jean LAHOUSSE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

**Pôle Vie de la Cité et du Territoire**

**Convention de prêt d'un tableau - Communauté  
d'Agglomération du Niortais - Exposition à la  
Médiathèque Pierre Moinot**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Médiathèque Pierre Moinot organise une exposition temporaire intitulée « Bibliothèque publique de Niort, 250 ans de patrimoine » qui se déroulera dans la salle d'exposition de la médiathèque, 1-7 boulevard Main à Niort, du 30 septembre 2023 au 6 janvier 2024.

Dans le cadre de cette exposition, la Communauté d'Agglomération du Niortais sollicite le prêt d'un tableau appartenant à la Ville de Niort, conservé au presbytère de l'église Notre-Dame, 1 rue de la Cure à Niort.

Ce tableau représente un portrait anonyme de Jean-de-Dieu René BION, vers 1770. Huile sur toile, 80 x 74.5 cm ;

La Ville de Niort accepte de mettre ce tableau à disposition de la Médiathèque de l'agglomération Pierre Moinot, du 15 septembre 2023 au 16 janvier 2024.

Une convention entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Diocèse de Poitiers, en qualité d'affectataire culturel de l'Eglise Notre Dame, prévoit les modalités du prêt.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le prêt de ce tableau de Jean-de-Dieu René BION ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention de prêt avec l'emprunteur et le Diocèse de Poitiers et tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Jérôme BALOGÉ**

**CONVENTION DE PRET A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS  
DU PORTRAIT ANONYME DE JEAN-DE-DIEU RENE BION  
APPARTENANT A LA VILLE DE NIORT**

Entre :

**La Ville de NIORT**, Hôtel de Ville, place Martin-Bastard, 79000 NIORT,  
représentée par le maire, **Monsieur Jérôme BALOGE**,  
Ci-après dénommée **le Prêteur**,  
Et

**Le Diocèse de Poitiers**,

Représentée par **Monsieur Julien DUPONT**, paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul, 34, rue du 14 juillet,  
79000 Niort

Ci-après dénommé **le Détenteur**,

Et

**La Communauté d'Agglomération du Niortais**, 140 rue des Equarts, 79000 NIORT

Représentée par **Monsieur Alain CHAUFFIER**, vice-président,

Ci-après dénommée **l'Emprunteur**,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet le prêt par la Ville de Niort au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais, l'emprunteur, d'un objet appartenant à la Ville de Niort, détenu au presbytère de l'église Notre-Dame, 1 rue de la Cure, pour l'exposition « **La Bibliothèque publique de Niort, 250 ans de patrimoine** » qui se tiendra du **30 septembre 2023 au 6 janvier 2024, à la salle d'exposition de la médiathèque Pierre-Moinot de Niort.**

**Article 2 : Description de l'objet**

**Portrait anonyme de Jean-de-Dieu René BION**, vers 1770, Huile sur toile 80 X 74.5 cm.

**Article 3 : Transport du matériel**

L'emprunteur prend à sa charge, à l'aller et au retour, le transport de l'objet depuis le presbytère de l'église Notre-Dame, 1 rue de la Cure 79000 NIORT jusqu'à la médiathèque Pierre-Moinot, 1, boulevard Main, 79000 NIORT

Les frais de transport aller-retour et l'assurance « clou à clou » sont pris en charge par l'emprunteur. La valeur d'assurance de l'objet est fixée à **10 000 euros**.

L'emprunteur veillera au bon déroulement du transport et en assumera l'entière responsabilité avec, éventuellement l'aide de personnes mandatées par lui.

Le transport de l'objet se fera avec un véhicule de service de la médiathèque Pierre-Moinot.

**Article 4 : Montage et démontage de l'objet**

Le lieu d'emballage de l'objet, au départ et de déballage de l'objet au retour, sera situé dans la salle d'exposition du presbytère de l'église Notre-Dame, 1 rue de la Cure 79000 NIORT ou dans tout autre lieu à proximité disponible.

L'accès aux salles se fera par l'escalier extérieur du bâtiment du presbytère.

L'objet sera protégé des chocs par un emballage approprié (caisse de transport aux dimensions de l'objet, papier bulle, sangles, chariot de manutention).

**Article 5 : Durée du prêt**

Le prêt est consenti pendant toute la durée de l'exposition, à partir du **15 septembre 2023 jusqu'au 16 janvier 2024.**

#### **Article 6 : Dispositions relatives à l'utilisation du matériel**

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel dans les conditions garantissant le maintien en bon état. Durant l'exposition, la sécurisation de l'objet sera assurée par la mise à distance du public à l'aide de potelets.

Préalablement à l'utilisation de l'objet, l'emprunteur certifie :

- Avoir souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en cas de dommages causés aux personnes et aux biens par l'objet emprunté, y compris contre le vandalisme ;
- Avoir souscrit une assurance « clou à clou » couvrant le transport, le stockage, le vol et la destruction de l'objet emprunté ;
- Avoir pris la connaissance des consignes générales d'utilisation contenues dans la présente convention.

Au cours de l'utilisation de l'objet prêté, l'emprunteur s'engage :

- A contrôler l'état de l'objet au moment de la prise en charge et avant le retour,
- A produire un constat d'état au moment de la prise en charge de l'objet et avant le retour,
- A assurer la surveillance de l'objet pendant toute la durée du prêt jusqu'à son retour à son lieu d'origine.

#### **Article 7 : Dispositions financières**

Le prêt de l'objet susmentionné est effectué sans contrepartie financière.

L'emprunteur s'engage à indemniser la Ville de Niort pour les détériorations ou dégradations de l'objet.

#### **Article 8 : Durée de la convention**

La présente convention entre en vigueur à sa signature et produit ses effets jusqu'au retour de l'objet et sa vérification sur le lieu d'origine.

#### **Article 9 : Litige**

A défaut d'accord amiable entre les parties, tout litige né de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Poitiers.

Fait à NIORT en 3 exemplaires, le .. / .. / ....

**Pour la Ville de Niort,  
Le Maire,  
Monsieur Jérôme BALOGE,**

**Pour la Communauté d'Agglomération du  
Niortais et par délégation,  
Le vice-président en charge de la Culture,  
Alain CHAUFFIER**

**Pour le Diocèse de Poitiers,  
Monsieur Julien DUPONT,  
Curé de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul de Niort**